

CENTRE DES LOISIRS ST-SACREMENT INC.

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2025

CENTRE DES LOISIRS ST-SACREMENT INC.
ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2025

SOMMAIRE

Rapport de l'auditeur indépendant	
État des résultats	1
État de l'évolution de l'actif net	2
Bilan	3 - 4
État des flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6 - 12

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de Centre des Loisirs St-Sacrement inc.

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Centre des Loisirs St-Sacrement inc. (l'« Organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2025, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes afférentes aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

L'Organisme tire des produits d'inscriptions, des ententes de service avec la ville de Québec et d'activités en argent comptant (« produits ») à l'égard desquels il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit des produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de l'Organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits comptabilisés, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices clos les 31 mars 2025 et 2024, de l'actif à court terme aux 31 mars 2025 et 2024 et de l'actif net au 1er avril 2024 et aux 31 mars 2025 et 2024. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit avec réserve sur les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2024 en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers, au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilit  s de la direction et des responsables de la gouvernance    l'  gard des   tats financiers

La direction est responsable de la pr  paration et de la pr  sentation fid  le des   tats financiers, conform  ment aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contr  le interne qu'elle consid  re comme n  cessaire pour permettre la pr  paration d'  tats financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la pr  paration des   tats financiers, c'est    la direction qu'il incombe d'  valuer la capacit   de l'Organisme    poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas   ch  ant, les questions relatives    la continuit   de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuit   d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme de bienfaisance ou de cesser son activit   ou si aucune autre solution r  aliste ne s'offre    elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financi  re de l'Organisme.

Responsabilit  s de l'auditeur    l'  gard de l'audit des   tats financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les   tats financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, et de d  livrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond    un niveau   lev   d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit r  alis   conform  ment aux normes d'audit g  n  ralement reconnues du Canada permettra toujours de d  tecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent r  sulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont consid  r  es comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre    ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les d  cisions   conomiques que les utilisateurs des   tats financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit r  alis   conform  ment aux normes d'audit g  n  ralement reconnues du Canada, nous exer  ons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. En outre :

- nous identifions et   valuons les risques que les   tats financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en   uvre des proc  dures d'audit en r  ponse    ces risques, et r  unissons des   l  ments probants suffisants et appropri  s pour fonder notre opinion. Le risque de non-d  tection d'une anomalie significative r  sultant d'une fraude est plus   lev   que celui d'une anomalie significative r  sultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses d  clarations ou le contournement du contr  le interne;
- nous acqu  rons une compr  hension des   l  ments du contr  le interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des proc  dures d'audit appropri  es aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacit   du contr  le interne de l'Organisme;
- nous appr  cions le caract  re appropri   des m  thodes comptables retenues et le caract  re raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de m  me que des informations y aff  rentes fournies par cette derni  re;
- nous tirons une conclusion quant au caract  re appropri   de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuit   d'exploitation et, selon les   l  ments probants obtenus, quant    l'existence ou non d'une incertitude significative li  e    des   v  nements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacit   de l'Organisme    poursuivre son exploitation. Si nous concluons    l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les   tats financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas ad  quates, d'exprimer une opinion modifi  e. Nos conclusions s'appuient sur les   l  ments probants obtenus jusqu'   la date de notre rapport. Des   v  nements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme de bienfaisance    cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de l'audit.

Brossard (Québec)
Le 6 août 2025

MNP¹ SENCRL, S.É.

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A123588

CENTRE DES LOISIRS ST-SACREMENT INC.**ÉTAT DES RÉSULTATS****EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025****1**

	2025	2024
	\$	\$
PRODUITS		
Inscriptions	1 082 332	1 078 565
Entente de services - Ville de Québec	785 227	704 392
Subventions (note 4)	418 227	404 117
Autres produits	63 877	66 190
Intérêts	28 151	37 829
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	7 043	10 187
	<u>2 384 857</u>	<u>2 301 280</u>
CHARGES		
Salaires et charges sociales	1 712 595	1 569 367
Frais d'activités	302 017	310 675
Location d'équipements et de locaux	140 426	193 965
Honoraires professionnels	93 142	37 227
Fournitures et approvisionnement	70 534	85 485
Logiciel de gestion et frais transactionnels	46 441	35 794
Frais de plateforme	42 667	35 036
Entretien et réparations	13 139	23 458
Publicité et promotion	10 918	22 431
Assurances	10 402	8 843
Taxes et permis	8 185	9 727
Énergie	6 221	3 031
Télécommunications	3 873	5 622
Déplacements et représentation	1 336	1 367
Intérêts et frais bancaires	8 790	1 419
Amortissement des immobilisations corporelles	34 554	38 243
Amortissement des immobilisations incorporelles	1 164	-
	<u>2 506 404</u>	<u>2 381 690</u>
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(121 547)</u>	<u>(80 410)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CENTRE DES LOISIRS ST-SACREMENT INC.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025 2

	Fonds de réserve - planification stratégique \$	Fonds de réserve - capital humain \$	Fonds de réserve - imprévus \$	Investi en immobili- sations corporelles \$	Non affecté \$	2025 Total \$	2024 Total \$
SOLDE AU DÉBUT	391 704	123 200	123 544	149 366	333 285	1 121 099	1 201 509
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	-	(45 380)	(50 000)	(26 167)	-	(121 547)	(80 410)
ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-	-	-	807	(807)	-	-
SOLDE À LA FIN	391 704	77 820	73 544	124 006	332 478	999 552	1 121 099

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CENTRE DES LOISIRS ST-SACREMENT INC.

BILAN

31 MARS 2025 3

	2025 \$	2024 \$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	948 915	736 672
Débiteurs (note 5)	65 017	32 897
Ententes de services et subventions à recevoir	116 696	145 847
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 6)	-	136 659
	1 130 628	1 052 075
PLACEMENTS, au coût (note 6)	374 807	236 440
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 7)	178 847	201 846
ACTIFS INCORPORELS (note 8)	12 806	-
	1 697 088	1 490 361

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration

Alain Sancier, administrateur SIGNATURE

Alain Sancier, administrateur SIGNATURE

Charles Dufour

CENTRE DES LOISIRS ST-SACREMENT INC.**BILAN****31 MARS 2025****4**

	2025	2024
	\$	\$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 9)	59 819	55 231
Produits reportés	490 268	236 077
Apports reportés - Ville de Québec	<u>130 308</u>	<u>53 770</u>
	680 395	345 078
APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 10)	<u>17 141</u>	<u>24 184</u>
	<u>697 536</u>	<u>369 262</u>
ACTIF NET		
FONDS DE RÉSERVE - PLANIFICATION STRATÉGIQUE	391 704	391 704
FONDS DE RÉSERVE - CAPITAL HUMAIN	77 820	123 200
FONDS DE RÉSERVE - IMPRÉVUS	73 544	123 544
INVESTI EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES	124 006	149 366
NON AFFECTÉ	<u>332 478</u>	<u>333 285</u>
	<u>999 552</u>	<u>1 121 099</u>
	<u><u>1 697 088</u></u>	<u><u>1 490 361</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CENTRE DES LOISIRS ST-SACREMENT INC.**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025****5**

	2025	2024
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits sur les charges	(121 547)	(80 410)
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	35 718	38 243
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(7 043)	(10 187)
	(92 872)	(52 354)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 12)	332 348	(16 813)
	239 476	(69 167)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(138 367)	(42 261)
Encaissement de placements	136 659	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	(11 555)	(6 918)
Acquisition d'actifs incorporels	(13 970)	-
	(27 233)	(49 179)
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	-	(29 431)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	212 243	(147 777)
ENCAISSE AU DÉBUT	736 672	884 449
ENCAISSE À LA FIN	948 915	736 672

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CENTRE DES LOISIRS ST-SACREMENT INC.**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 MARS 2025****6****1. STATUTS DE CONSTITUTION ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME**

Centre des Loisirs St-Sacrement inc. (l'« Organisme ») est un organisme à but non lucratif, constitué le 7 avril 1964 sous l'autorité de la troisième partie de la « Loi sur les compagnies du Québec ».

L'Organisme exploite un centre de loisirs situé dans le quartier Saint-Sacrement de la Ville de Québec et a pour objectif de contribuer à la qualité de vie du quartier, de la ville et de la région.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'Organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers, les produits et apports reportés et la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

COMPTABILISATION DES PRODUITS*Comptabilisation des apports*

Les apports sont comptabilisés selon la méthode du report. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation ou relatifs à l'acquisition d'actifs à long terme non amortissables sont comptabilisés directement à l'actif net.

Les apports relatifs à l'acquisition d'actifs à long terme amortissables sont comptabilisés à titre d'apports reportés puis amortis de la même façon que les actifs auxquels ils se rapportent.

Revenus d'inscriptions

Les droits d'inscription aux activités sont constatés à titre de produits lorsque les activités ont lieu. Le passif lié à la fraction de ces autres produits encaissée, mais non encore gagnée, est comptabilisé dans les produits reportés.

Ententes de services

Les revenus d'ententes de services sont constatés lorsque les services sont rendus, que le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

CENTRE DES LOISIRS ST-SACREMENT INC.**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 MARS 2025****7****2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)****APPORTS REÇUS SOUS FORME DE SERVICES**

Les bénévoles consacrent plusieurs heures par année à aider l'Organisme à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de l'Organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

INSTRUMENTS FINANCIERS*Évaluation initiale*

L'Organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'Organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'Organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs, des ententes de services et subventions à recevoir et des dépôts à terme.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'Organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'Organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou au montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

CENTRE DES LOISIRS ST-SACREMENT INC.**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 MARS 2025****8****2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)****IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes, les taux et la période indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux et période
Mobilier de bureau	Dégressif	20 %
Matériel et outillage	Dégressif	20 %
Matériel informatique	Dégressif	30 %
Améliorations locatives	Linéaire	20 ans

ACTIFS INCORPORELS

L'actif incorporel est comptabilisé au coût. Il est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 4 ans.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

3. AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

Afin de pallier certains imprévus, l'Organisme a créé trois réserves.

Fonds de réserve - capital humain : constitué de fonds servant au recrutement, à l'intégration, à la fidélisation des employés de l'Organisme, notamment en offrant des conditions de travail adaptées aux conditions du marché et à tout ce qui touche aux ressources humaines.

Fonds de réserve - planification stratégique : constitué de fonds dédiés à l'atteinte des objectifs de la planification stratégique, incluant la réalisation du plan d'action et des projets pertinents qui en découlent, ainsi que l'identification des changements à venir qui pourraient avoir une incidence sur l'Organisme et la façon de s'y préparer.

Fonds de réserve - imprévus : constitué de fonds liquides d'urgence, advenant une situation imprévue nécessitant des liquidités rapidement.

L'Organisme ne peut utiliser à d'autres fins ces montants grevés d'affectations d'origine interne sans l'approbation préalable du conseil d'administration.

CENTRE DES LOISIRS ST-SACREMENT INC.**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 MARS 2025****9****4. SUBVENTIONS**

	2025	2024
	\$	\$
Ville de Québec	211 276	223 739
Ministère de l'Éducation	190 278	170 210
Fédération québécoise des centres communautaires de loisir	13 495	3 500
Autres	3 179	6 668
	<u>418 228</u>	<u>404 117</u>

5. DÉBITEURS

	2025	2024
	\$	\$
Clients	17 973	27 200
Intérêts courus	5 697	5 697
Taxes sur les transactions commerciales	41 347	-
	<u>65 017</u>	<u>32 897</u>

6. PLACEMENTS, au coût

	2025	2024
	\$	\$
Dépôts à terme, à des taux de 4,00 % et 4,25 %, échéant en juillet 2026 et juillet 2027	138 367	136 659
Placement garanti lié aux marchés, échéant en octobre 2028	115 640	115 640
Parts de capital Desjardins, taux de 5,50 % (6,00 % en 2024)	120 800	120 800
	374 807	373 099
Placements réalisables au cours du prochain exercice	-	136 659
	<u>374 807</u>	<u>236 440</u>

CENTRE DES LOISIRS ST-SACREMENT INC.**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 MARS 2025****10****7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	2025		2024
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
	\$	\$	\$
Mobilier de bureau	199 511	143 560	55 951
Matériel et outillage	24 114	21 807	2 307
Matériel informatique	84 190	61 441	22 749
Améliorations locatives	259 192	161 352	97 840
	<u>567 007</u>	<u>388 160</u>	<u>178 847</u>
			<u>201 846</u>

8. ACTIFS INCORPORELS

	2025		2024
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
	\$	\$	\$
	<u>13 970</u>	<u>1 164</u>	<u>12 806</u>
			<u>-</u>

9. CRÉDITEURS

	2025	2024
	\$	\$
Fournisseurs et frais courus	9 533	4 211
Retenues à la source	4 729	6 490
Taxes sur les transactions commerciales	-	8 011
Salaires et vacances	45 557	36 519
	<u>59 819</u>	<u>55 231</u>

10. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2025	2024
	\$	\$
Mobilier de bureau	40 000	40 000
Matériel informatique	24 000	24 000
Amortissement cumulé	(46 859)	(39 816)
	<u>17 141</u>	<u>24 184</u>

CENTRE DES LOISIRS ST-SACREMENT INC.**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 MARS 2025****11****11. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS**

Les engagements pris par l'Organisme en vertu de baux pour ses locaux totalisent 603 075 \$ et les versements à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

	\$
2026	128 985
2027	132 339
2028	135 784
2029	139 325
2030	<u>66 642</u>
	<u><u>603 075</u></u>

12. VARIATION NETTE D'ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2025 \$	2024 \$
Débiteurs	(32 120)	10 507
Ententes de services et subventions à recevoir	29 151	(26 139)
Créditeurs	4 588	(78 035)
Produits reportés	254 191	69 724
Apports reportés - Ville de Québec	<u>76 538</u>	<u>7 130</u>
	<u><u>332 348</u></u>	<u><u>(16 813)</u></u>

13. INSTRUMENTS FINANCIERS**RISQUES FINANCIERS**

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'Organisme est exposé au 31 mars 2025 sont détaillés ci-après.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que l'Organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs et des salaires et vacances.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'Organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'Organisme est principalement lié aux débiteurs et aux ententes de services et subventions à recevoir.